



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE
Cinquième session du Comité d'application (CoC)
Trente-cinquième session de la Commission
Rome, Italie, 9-14 May 2011
RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ D'APPLICATION Athènes, Grèce, 12-17 avril 2010

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La quatrième session du Comité d'application (COC) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) s'est tenue à Athènes (Grèce) les 12 et 13 avril 2010.
2. Étaient présents à la session des délégations de quinze membres, ainsi que des observateurs d'OCEANA et du Fonds mondial pour la nature (WWF).
3. La session a été ouverte par le Président du COC, M. Boudjelida Khatir (Algérie), qui a souhaité la bienvenue aux participants.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

4. Le Président a invité les délégations à examiner l'ordre du jour provisoire dont était saisi le Comité. L'ordre du jour, reproduit à l'Annexe A, a été adopté sans modification.
5. On trouvera à l'Annexe C la liste des documents dont disposait le Comité.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DES DÉCISIONS DE LA CGPM PAR LES MEMBRES

6. M. Abdellah Srour, Secrétaire exécutif en exercice, a présenté ce point en s'appuyant sur le document COC:IV/2010/2 «État d'avancement de l'application des décisions de la CGPM par les membres» et a présenté les informations communiquées par les membres au Secrétariat à l'aide du formulaire normalisé de présentation de données. Il a souligné que très peu de membres avaient présenté leur rapport national bien avant la réunion et que cette situation ne permettait pas au Secrétariat de mener une analyse approfondie de leur contenu.

7. Le Comité a noté que l'examen de la mise en œuvre des décisions par les membres nécessitait davantage de temps et a examiné les tenants et les aboutissants de la tenue éventuelle de la session du Comité pendant une période prolongée, autre que celle de la session de la Commission.

8. L'Union européenne (UE) a présenté une proposition concernant l'identification de la non-application, visant à améliorer d'une part, le suivi de l'application par les membres et d'autre part, les méthodes de travail du COC. Le Comité a fait part de son accord de principe sur la proposition tout en notant que certaines délégations avaient estimé qu'il était nécessaire de mieux définir les critères d'identification de la non-application par les membres. Dans ce contexte, il a décidé d'établir un groupe de travail ad hoc composé de certains participants afin d'examiner et d'affiner la proposition avant qu'elle soit présentée à la Commission pour examen.

9. Certaines délégations ont souligné que les ressources techniques et financières requises pour appliquer intégralement certaines décisions n'étaient pas nécessairement toujours disponibles à l'échelle nationale. À cet égard, elles ont préconisé des projets régionaux de la FAO visant à fournir un appui supplémentaire en matière de renforcement des capacités techniques.

10. De surcroît, le Comité est convenu que désormais, les demandes de présentation de rapports nationaux sur l'application aussi bien que la soumission de données devraient être adressées par les voies diplomatiques officielles.

11. En ce qui concerne la recommandation GFCM/33/2009/1, le WWF craint que les mesures de gestion actuelles appliquées à la FRA, leur application est difficile à évaluer, ainsi que les outils de validation manquent pour établir une liste crédible de navires qui pêchaient dans le domaine de la FRA en 2008, en particulier pour les navires de moins de 15 m qui ne sont pas équipés de VMS.

SITUATION CONCERNANT LA COMMUNICATION DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS PAR LES MEMBRES ET GESTION DES BASES DE DONNÉES DE LA CGPM PAR LE SECRÉTARIAT

12. M. Matthew Camilleri (Secrétariat de la CGPM) a présenté un exposé sur l'état d'avancement de la présentation de données et d'informations, ainsi que sur les progrès faits en matière d'élaboration et de gestion des bases de données connexes par le Secrétariat, en s'appuyant sur le document COC:IV/2010/2 et compte tenu des textes qui lui étaient parvenus pendant les semaines précédant la réunion. Il a évoqué les douze cadres différents au sein desquels les membres sont tenus de présenter des données et des informations, en mettant en évidence l'état d'avancement de l'application par les membres, ainsi que la qualité des données présentées.

13. M. Camilleri a également présenté brièvement le système régional de base de données et d'informations de la Tâche 1, actuellement en cours d'élaboration par le Secrétariat, qui importe des fichiers de données conformes aux normes établies et aux règles de fonctionnement et comporte diverses fonctions de traitement des données et produits utiles à la fois pour les scientifiques et pour les gestionnaires.

14. Le Comité a noté les progrès significatifs qui avaient été faits par certains membres en matière de présentation de données, notamment celles afférentes à la Tâche 1 et à la production de l'aquaculture, dix et treize membres respectivement ayant présenté des données. S'agissant des données relatives à l'aquaculture, le Comité a cependant remarqué que certains États gros producteurs n'avaient pas encore présenté de données.

15. Par ailleurs, le Comité a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts et de détermination pour présenter et mettre à jour les données et il a demandé aux délégations de faire en sorte que les normes et protocoles applicables à la présentation de données soient respectés lors de la communication de celles-ci. En outre, le Comité est convenu que l'identifiant unique de la CGPM devait être inséré dans toutes les listes de navires présentées au Secrétariat afin de permettre une gestion rationnelle des bases de données concernées, notamment le traçage rétrospectif des navires.

16. Certaines délégations ont réaffirmé la nécessité d'un appui des projets régionaux de la FAO dans le domaine de la collecte des données et de l'élaboration de bases de données, afin qu'elles soient mieux à même de communiquer les informations requises.

17. Le Comité a félicité le Secrétariat des progrès effectués en matière d'élaboration de bases de données régionales et des importants travaux menés dans les domaines de la gestion des données et des statistiques.

RECUEIL DES DÉCISIONS DE LA CGPM – SUITE DONNÉE

18. M. Srour a indiqué que le recueil des décisions de la CGPM avait été traduit en français et en arabe, grâce aux services de traduction de l'Union européenne en ce qui concerne cette deuxième langue. En outre, il a annoncé que le Secrétariat avait élaboré la version électronique interactive du recueil, qui était disponible sur CD-ROM ainsi que sur le site web de la CGPM.

19. M. Federico De Rossi, consultant CGPM en gestion des données, a présenté les principales caractéristiques interactives de la version électronique du recueil. Il a fait une démonstration des fonctions «recherche simple» et «recherche avancée», cette dernière permettant de définir les paramètres et les critères de recherche de multiples façons. Il a également signalé des caractéristiques telles que la disponibilité de feuilles récapitulatives pour chaque décision, les données détaillées concernant les dates limites, des liens vers les décisions pertinentes, le marquage des fichiers, l'impression et l'exportation de fichiers, ainsi que l'accès au texte complet des diverses décisions.

20. Le Comité a noté qu'il s'agissait là de l'aboutissement d'efforts considérables déployés par le Secrétariat de la CGPM et il a évoqué l'utilité générale de ces informations, notamment pour aider les membres à mettre en œuvre les décisions de la CGPM.

ÉLECTION DU BUREAU

21. M. Srour a informé le Comité que le premier mandat du bureau du Comité d'application s'était achevé et que si le Comité le souhaitait, il pouvait être réélu pour un deuxième mandat.

22. Le Comité est convenu de réélire M. Boudjelida Khatir (Algérie) Président, M. Alexander Joksimovic (Monténégro) premier Vice-Président. Le poste du second Vice-Président étant vacant le Comité a convenu de remplir ce poste pendant la session de la Commission.

DATE ET LIEU DE LA CINQUIÈME SESSION

23. Il a été convenu que les date et lieu de la cinquième session du Comité d'application seraient arrêtés par la Commission à sa trente-quatrième session.

ADOPTION DU RAPPORT

24. Le présent rapport a été adopté le 13 avril 2010.

Appendice 1**Ordre du jour**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. État d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la CGPM (liste jointe)
4. Situation concernant la communication de données et d'informations par les Membres, et gestion de la base de données de la CGPM par le Secrétariat
5. Recueil des décisions de la CGPM – suite donnée
6. Questions diverses
7. Élection du Bureau
8. Date et lieu de la cinquième session
9. Adoption du rapport et clôture de la session

Appendice 2

Liste des principales décisions de la CGPM pour la période 2005-2009

- Recommandation CGPM /2005/2 concernant l'établissement d'un registre des navires mesurant plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM;
- Recommandation CGPM /2006/2 concernant l'établissement d'une saison de fermeture pour la pêcherie de coryphènes utilisant des dispositifs de concentration du poisson (DCPs);
- Recommandation CGPM /2006/3 concernant l'établissement de zones de pêche restreintes afin de protéger les habitats sensibles en eaux profondes;
- Recommandation CGPM/2007/1 concernant le maillage des chaluts exploitant des espèces démersales;
- Recommandation CGPM/2008/1 concernant un schéma régional relatif aux mesures du ressort de l'état du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CGPM;
- Recommandation CGPM/33/2009/1 concernant l'établissement d'une zone de pêche à accès réglementé dans le Golfe du Lion;
- Recommandation CGPM/33/2009/2 concernant le maillage minimum des culs de chaluts de pêche démersale;
- Recommandation CGPM/33/2009/3 concernant la mise en œuvre de la matrice statistique Tâche 1 de la CGPM;
- Recommandation CGPM/33/2009/4 concernant la communication de données et d'informations sur l'aquaculture;
- Recommandation CGPM/33/2009/5 concernant la constitution du registre régional des navires de pêche de la CGPM;
- Recommandation CGPM/33/2009/6 concernant l'établissement d'un registre des navires mesurant plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM;
- Recommandation CGPM/33/2009/7 concernant les normes minimales pour l'établissement d'un système de surveillance des navires par satellite (SSN) dans la zone de compétence de la CGPM;
- Recommandation CGPM/33/2009/8 concernant l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de la CGPM, portant modification de la Recommandation CGPM/2006/4.

Appendice 3**Liste des documents**

COC:IV/2010/1	Ordre du jour et calendrier provisoires
COC:IV/2010/2	Statut de la mise en oeuvre des décisions de la CGPM par les Membres (uniquement en anglais)
COC:IV/2010/3	Gestion de la liste des navires autorisés à pêcher dans la zone de la CGPM et questions relatives à la confidentialité des données
COC:IV/2010/4	Statut du Recueil des décisions de la CGPM
COC:IV/2010/Inf.1	Liste des documents
COC:IV/2010/Inf.2	Termes de référence du Comité d'application
COC:IV/2010/Inf.3	Projet de Recueil des décisions de la CGPM
COC:IV/2010/Inf.4	Rapport de la troisième session du Comité d'application
COC:IV/2010/Dma.1	Version interactive du recueil des décisions de la CGPM (CD-ROM) (uniquement en anglais)

Proposition de Recommandation de l'UE concernant l'identification de la non- conformité